

Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Amélioration du chemin pédestre dans les gorges de Court »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé : de réaliser la pose de bancs publics dans les gorges de Court et dans la mesure du possible pour quelques emplacements d'installer également une poubelle.

Si la motion est acceptée, afin d'effectuer ce travail, le Conseil municipal mandate les services communaux concernés ainsi que la Bourgeoisie de Moutier. Et, si nécessaire, de travailler en collaboration avec la Commune et la Bourgeoisie de Court pour la pose et le choix de l'emplacement des bancs publiques.

Développement

Lorsque que l'on commence la randonnée des gorges de Court depuis Moutier, il y a bien à l'entrée des gorges un endroit prévu pour pique-niquer. La prochaine aire de pique-nique et de repos se trouve à une longue distance vers le pont des mineurs.

Cependant, nous pouvons constater que sur la majorité du parcours, il n'y a pas de bancs publics mis à disposition des promeneurs.

En empruntant le sentier pédestre qui suit la rivière La Birse, cela permet aux randonneurs d'admirer la beauté naturelle des gorges. Néanmoins, les promeneurs n'ont pas la possibilité quand ils s'arrêtent de s'asseoir afin de prendre le temps de regarder le paysage ou de profiter de la fraîcheur apportée par l'ombre des parois rocheuses et des arbres. Ceci en raison qu'il n'y a pas de bancs mis à leurs dispositions.

L'objectif de la motion est d'installer quelques bancs publics à des endroits stratégiques le long du sentier pédestre de l'entrée des gorges à Moutier jusqu'à l'entrée du village de Court. Il est donc important de bien planter les bancs par rapport aux arbres existants, et doivent autant que possible être tournés vers tout ce qui peut offrir un spectacle intéressant (un paysage naturel par exemple les parois rocheuses, au bord de La Birse).

Concernant le type de bancs, ils peuvent se décliner à l'infini. Les concepteurs rivalisent d'ingéniosité pour favoriser l'esthétique, mais aussi l'utilité, la convivialité, la solidité et le meilleur rapport qualité/prix pour les collectivités locales. Les services communaux sont à même de pouvoir choisir le type de banc qui convient le mieux pour le sentier pédestre des gorges de Court.

Il est important de rappeler l'utilité des bancs :

- Les bancs servent à se reposer : c'est surtout vrai pour les enfants en bas âges et les personnes âgées, qui ont besoin de faire des pauses le long d'un parcours.
- Les bancs ont des fonctions pratiques : permettre de pique-niquer, d'attendre, de surveiller des enfants, de se mettre au soleil ou à l'ombre selon le temps qu'il fait.

- Les bancs ont des fonctions de loisirs : regarder le paysage, lire, jouer, profiter de l'animation et du spectacle des gens qui passent, observer la nature.
- Les bancs facilitent la vie sociale : ils favorisent les rencontres et les conversations, ils peuvent être des lieux de rendez-vous, ils sont appréciés des amoureux.

En conclusion

Le but de cette motion est d'améliorer le chemin pédestre qui longe La Birse dans les gorges de Court avec un cheminement qui comporte des bancs et poubelles et qui permet à toutes personnes de s'arrêter et de pouvoir s'asseoir pour faire une pause.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Signature (s) :

1^{er} signataire :

M. Patrizio Robbiani, PSA (10)

Mmes Sandra Monnerat Choffat, Corinne Schwab, Sandrine Juillard,
Jeanne Lusa

MM. Daniel Heizmann, Christophe Winistoerfer, Jérôme Nicoulin,
Mathieu Houmard, Patrick Jobin